

**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**

DIRECTION DES
SERVICES
DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION
NATIONALE
DES HAUTES-ALPES

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

ARRETE n° 2015-001

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n° 90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'Académie d'Aix-Marseille ;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats relatif au dépouillement des élections pour la désignation des représentants du personnel à la CAPD ;

- ARRETE -

ARTICLE PREMIER :

Sont désignés en qualité de représentants de l'Administration à la Commission Administrative Paritaire Départementale des instituteurs et des professeurs des écoles des Hautes-Alpes :

Membres titulaires :

- M. Philippe MAHEU, directeur académique des services de l'éducation nationale, Président
- M. Bernard COMBE, A.E.N.E.S.R., secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
- M. Roger FOURNIER, inspecteur de l'éducation nationale adjoint, circonscription I.E.N.A. - A.S.H.
- Mme Isabelle ROSS, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription GAP – EMBRUN - ST BONNET
- Mme Joëlle MAURICE, A.P.A.E., responsable de la division du 1^{er} degré

Membres suppléants :

- M. Vincent BRETON, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription GAP - BUECH
- M. Patrick MICHEL, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de BRIANÇON
- Mme Isabelle CARE, inspectrice de l'éducation nationale, mission préélémentaire
- M. Bruno GRAVIER, A.P.A.E.
- Mme Colette CELLA, A.A.E.

ARTICLE DEUX :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel élus à la Commission Administrative Paritaire Départementale des instituteurs et des professeurs des écoles des Hautes-Alpes :

CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE

Membre titulaire :

- M. Christophe MATHIEU, directeur, école maternelle de GUILLESTRE (SNUIPP-FSU)

Membre suppléant :

- M. Dominique PONCET, directeur, école élémentaire Mi-Chaussée à BRIANÇON (SNUIP-FSU)

CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES ET DES INSTITUTEURS

Membres titulaires :

- Mme Magdalena CONCA, adjointe, école primaire de TALLARD (SNUIPP-FSU)
- Mme Catherine DENIS, adjointe, école primaire de la Gare à GAP (SNUIPP-FSU)
- Mme Sylvie DELIA, adjointe spécialisée, école élémentaire de Fontreyne GAP (SGEN-CFDT)
- Mme Christel MANZ, adjointe, école primaire de NEFFES (SUD éducation)

Membres suppléants :

- M. Geoffroy CHEVALIER, directeur, école élémentaire de Puymaure à GAP (SNUIPP-FSU)
- Mme Magali MANUEL, titulaire départementale, école primaire la Gare à GAP (SNUIPP-FSU)
- Mme Emmanuelle COULLET, adjointe, école primaire de CHATEAUROUX (SGEN-CFDT)
- M. Joël BROCHIER, titulaire départemental, école élémentaire de Puymaure à GAP (SUD éducation)

ARTICLE TROIS :

Le Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

GAP, le 05 janvier 2015

Pour le Recteur et par délégation,
Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale des HAUTES-ALPES

signé

Philippe MAHEU